

A'D énergies
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10, rue de la Pépinière, Porte 4
17139 DOMPIERRE SUR MER
984 015 776 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 novembre 2024

L'an 2024,
Le 22 novembre,
A 14 heures,

Monsieur Antoine DAMAYE,
Demeurant 7, rue du Petit Peu, 17540 ANGLIERS

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50,00 euros composant le capital social de la Société A'D énergies,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 10, rue de la Pépinière, Porte 4, 17139 DOMPIERRE SUR MER au 7, rue du Petit Peu, à ANGLIERS (17540), à compter du 22 novembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Suite à une décision de l'Associé Unique en date du 22 novembre 2024 :

"Le siège social est fixé : 7, rue du Petit Peu, à ANGLIERS (17540),."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Antoine DAMAYE